

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **7 août 2023**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents :

Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1 se joint à la séance à 20h11
Madame Martine Côté, conseillère #6 se joint à la séance à 19h34.

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 151-2023-08

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2023
5. Autorisation de signature-contrat de vente CSSMM (modification de signataire)
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Résolution de fin de probation-Directrice générale et greffière-trésorière

Finances

8. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
9. Autorisation des comptes à payer

Période de questions

10. Période de question

Environnement et urbanisme

11. Avis de motion du règlement numéro 319-2023 modifiant le règlement de zonage
12. Adoption du projet de règlement numéro 319-2023 modifiant le règlement de zonage

Voirie

13. Décompte progressif #2-travaux de voirie et ponceaux (PAVL)
14. Octroi de contrat pour les travaux de voirie et ponceaux-TECQ (no. Dossier 7,3-7105-23-10)
15. Projet intermunicipal-embauche opérateur de niveleuse
16. Autorisation d'achat d'un tracteur cub cadet-z force sx

Loisirs

17. Dépôt de projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
18. Octroi de mandat à la MRC- projet de modernisation de la patinoire extérieure

Période de questions

19. Période de questions

Varia

20. Varia

Levée de la séance

21. Levée de la séance

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-152-2023-08

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Appuyé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 3 juillet 2023 soit adopté avec la modification du point 18 pour retirer la municipalité de Saint-Moïse comme organisme faisant partie du projet et pour l'ajout de Monsieur Martin Carrier et Madame Vanessa Caron comme signataires de l'entente intermunicipal

Adopté à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2023

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-153-2023-08

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5. AUTORISATION DE SIGNATURE-CONTRAT DE VENTE CSSMM (MODIFICATION DE SIGNATAIRE)

CONSIDÉRANT la construction de la salle communautaire en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant au Centre de services scolaires des Monts-et-Marées pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires au dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-154-2023-08

Il est proposé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate monsieur le maire Martin Carrier et madame Vanessa Caron directrice générale et greffière-trésorière comme signataire du contrat notarié d'achat de la parcelle de terrain du Centre de services scolaires des Monts-et-Marées.

Adopté à l'unanimité

6. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'à la suite des dernières élections, la résolution numéro R-004-2022-01 mandatait monsieur Nelson Lavoie, conseiller #2 comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution était valide que pour une durée de six mois (6) soit jusqu'au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-155-2023-08

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur le conseiller Nelson Lavoie soit nommé comme maire suppléant pour la durée restante du mandat;

QUE monsieur le conseiller Nelson Lavoie soit autorisé à être signataire au compte bancaire de la municipalité en cas d'absence du maire;

QUE monsieur le conseiller Nelson Lavoie soit le maire suppléant agissant à titre de substitut du maire lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une rencontre du conseil de la MRC de la Matapédia.

Adopté à l'unanimité

7. RÉOLUTION DE FIN DE PROBATION-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 005-2023-16 relativement à l'embauche de madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière, le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a complété sa période de probation tel que prévu à son contrat de travail signé le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement de l'employée atteste que Mme Caron a satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-156-2023-08

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par madame madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité mette fin à la période de probation et confirme la permanence de Mme Vanessa Caron au poste de directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

8. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 4 juillet au 7 août 2023 et totalisant un montant de 391 951,53\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-157-2023-08

Il est proposé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 4 juillet au 7 août 2023 au montant de 391 951,53\$.

Adoptée à l'unanimité

9. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 72 174,66\$ en date du 7 août 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-158-2023-08

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6811 à 6837

Totalisant un montant de 72 174,66 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

10. PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Clermont Miousse, conseiller #3, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- Prolonger du 15 avril au 15 mai la date à laquelle les abris d'hiver doivent être retirés
- Abroger l'article 15.2.8 concernant l'abattage forestier;
- Modifier le plan numéro 15.1 concernant l'abattage forestier.

12. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase est régie par le Code municipal (*RLRQ, chapitre C-27.1*) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*RLRQ, chapitre A-19.1*);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage *numéro 216* de la Municipalité de Saint-Damase a été adopté le 5 août 2002 et est entré en vigueur le 11 septembre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*RLRQ, chapitre A-19.1*);

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier diverses dispositions de son règlement de zonage;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-159-2023-08

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Appuyé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 319-2023 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil tienne une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 5 septembre 2023 au bureau municipal située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Adoptée à l'unanimité

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216

ARTICLE 1 IMPLANTATION DES USAGES ET CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES

L'article 8.3 du règlement de zonage numéro 216 est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « 15 avril » par « 15 mai ».

ARTICLE 2 ABATTAGE D'ARBRES ET REBOISEMENT EN FORÊT PRIVÉE

L'article 15.2.8 du règlement de zonage numéro 216 est abrogé.

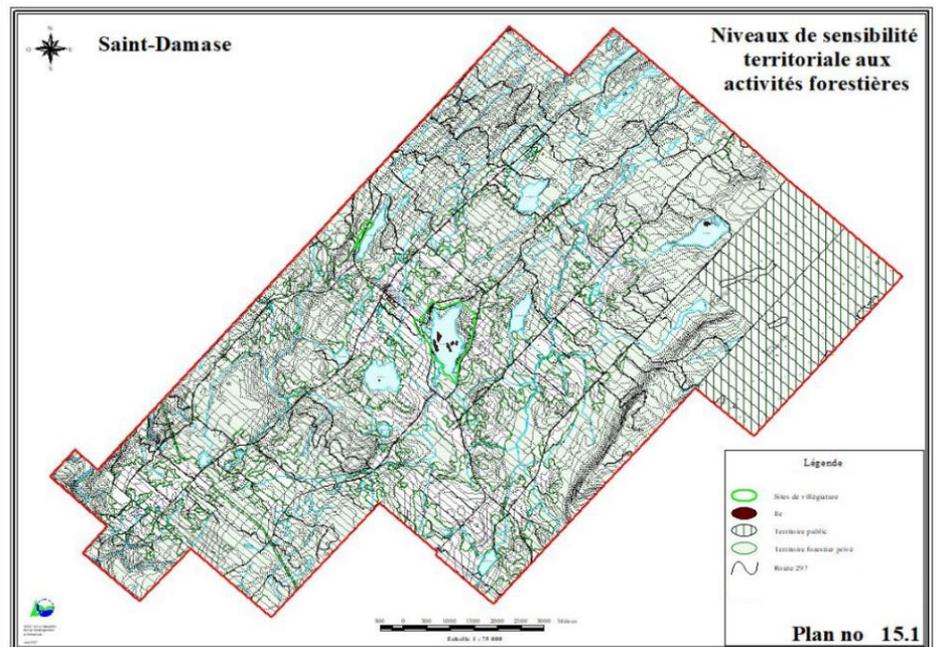
ARTICLE 3 ABATTAGE D'ARBRES ET REBOISEMENT EN FORÊT PRIVÉE (PLAN)

Le plan 15.1 du règlement de zonage numéro 216 est modifié par la suppression de la bande de protection de 30 mètres devant être conservée entre l'emprise d'un chemin public et le site de coupe.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.



VOIRIE

13. DÉCOMPTE PROGRESSIF #2-TRAVAUX DE VOIRIE ET PONCEAUX (PAVL)

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de voirie et ponceaux en lien avec le programme d'aide à la voirie local-*Volet Accélération (PAVL)*;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande le paiement du décompte progressif #2;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis un deuxième décompte progressif pour les travaux de voirie et ponceaux effectués dans les 7^e rang Ouest, 8^e rang Est et 10^e rang Est au montant de 235 313.23\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 160-2023-08

Il est proposé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le paiement du deuxième décompte progressif à l'Entreprise A&D Landry inc. au montant de 235 313.23\$ plus les taxes applicables

Adopté à l'unanimité

14. OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET PONCEAUX-TECQ (NO. DOSSIER 7,3-7105-23-10)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution portant le R 049-2023-03 la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase a mandaté le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour procéder à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), et ce, pour des travaux de voirie et ponceau-7^e rang est et ouest, 6^e et 8^e rang ouest (*dossier numéro 7.3-7105-23-10*);

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le mardi 4 juillet 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

| Nom de l'entreprise | Montant (incluant taxes) |
|---|---------------------------------|
| Les Entreprises A&D Landry inc | 383 961,87\$ |
| Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. | 387 170,58\$ |

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jonathan Simard du service d'ingénieur et de génie municipal de la MRC de la Matapédia;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 161-2023-08

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise A&D Landry inc, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de voirie et ponceau-7e rang est et ouest, 6e et 8e rang ouest (*dossier numéro 7.3-7105-23-10*) conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 383 961,87\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient financées au moyen du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

15. PROJET INTERMUNICIPAL-EMBAUCHE OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-Brillant, Sayabec, St-Cléophas, Saint-Noël et Saint-Damase désirent présenter un projet d'embauche d'un opérateur de niveleuse dans le cadre de l'aide financière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 162-2023-08

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damase s'engage à participer au projet d'embauche d'un opérateur de niveleuse et à assumer une partie des coûts selon la formule utilisateurs-payeurs;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Val-Brillant organisme responsable du projet;

QUE le conseil nomme monsieur le maire Martin Carrier et madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière signataire de l'entente intermunicipal pour le projet d'embauche d'un opérateur de niveleuse dans le cadre de l'aide financière.

Adopté à l'unanimité

16. AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR CUB CADET-Z FORCE SX

CONSIDÉRANT le bris du tracteur à gazon et les coûts de réparation élevés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de soumissions pour différents modèles et qu'une soumission d'un modèle Cub Cadet-Z Force SX est privilégié par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le coût du modèle Cub Cadet-Z Force SX s'élève à 6 000\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon actuel a 15 ans d'utilisation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 163-2023-08

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité fasse l'achat d'un tracteur à gazon de marque Cub Cadet Z Force SX au coût de 6 000\$ taxes incluses et que le conseil en approuve le paiement.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS

17. DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide des règles et normes du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* du volet 1-*Infrastructures sportives et récréatives (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026)*;

ATTENDU QUE le conseil s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite présenter un projet de modernisation de sa patinoire extérieure avec la construction d'un toit sur la patinoire extérieure ainsi que l'installation de tuiles multi surface pour offrir une variété de choix de sports à ses citoyens de tous âges;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 164-2023-08

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damase autorise la présentation du projet de modernisation de sa patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le conseil désigne madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

18. OCTROI DE MANDAT À LA MRC- PROJET DE MODERNISATION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite moderniser sa patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)-volet 1- *Infrastructures sportives et récréatives (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matapédia possède un service de génie municipal qui peut accompagner la municipalité dans les étapes de ce projet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 165-2023-08
Modifié

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la préparation des plans et devis préliminaires et tous les documents nécessaires pour soumettre une demande d'aide financière au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de réfection de la patinoire ce qui inclus : l'excavation de la dalle asphaltée existante, refaire une dalle en béton, la construction d'un toit extérieur sur la patinoire, l'installation de tuiles multi surface et l'installation d'éclairage.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des citoyens

VARIA

20. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-166-2023-07

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h42

Adopté à l'unanimité

Le 7 août 2023

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière